



FLASH INFOS



URBANISME DANS LE VILLAGE

Lors du conseil municipal du 16 mai, un débat a eu lieu sur le nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durable de notre commune (PADD). Elément de base du plan local d'urbanisme (PLU), ce document représente la **vision** de l'avenir du village, sur un horizon à 10 ans. Il a deux fonctions :

- Définir les orientations d'urbanisme et d'aménagement qui concernent l'organisation générale du territoire communal.
- Préciser des orientations concernant plus spécifiquement des espaces naturels, agricoles, des quartiers, les transports, la circulation, les réseaux d'énergie et de communication, soutenir l'économie locale...

Compte tenu de la nouvelle législation (loi Elan) qui **exonère** Saint-Witz de l'obligation d'atteindre 25% de logements sociaux, il convenait de fixer de nouvelles orientations. Ce débat ayant eu lieu, la commune peut exercer son droit de sursis à statuer si des dossiers de permis de construire ou d'aménager, conformes au PLU en cours, mais en contradiction avec les nouvelles orientations du PADD étaient déposés. Repartons-nous de zéro ? Pas tout à fait car les programmes en cours qui ont été approuvés vont être poursuivis sans remise en cause (notamment les logements sociaux prévus en centre village) ; pour tous les autres, ils devront être conformes au PLU révisé. Nous suivons donc à nouveau la procédure de réalisation d'un PLU, rédaction du projet, avis des personnes publiques associées, enquête publique, délais de réponse des différents intervenants, avis divers, etc., jusqu'à l'approbation finale en conseil municipal, ce qui prendra probablement **6 à 8 mois**.

Comment la commune continue-t-elle à avancer sur ses projets dans ce cadre ?

Les points d'avancement :

- Sur la partie constructible près des étangs (zone AU), le projet de construction d'immeubles est annulé dans le nouveau PLU, en lieu et place seront prévus soit 23 lots à bâtir, soit une cinquantaine de maisons de ville.
- Le long de la rue de la Fontaine aux chiens, la seconde partie de l'aménagement du cœur de village est entamée. La démolition de la maison est achevée. Comme prévu (cf info flash 16 & 17) seront construits 56 logements, 23 en accession à la propriété et 33 logements sociaux. Objectif 2021.
- Acquisition du Moulin. La commune se porte acquéreur de ce patrimoine qui constitue l'identité communale. Il repose sur un terrain d'environ 3000 m². Tout projet d'utilisation de cette parcelle s'effectuera dans le respect du moulin et du phare, et de la préservation de son environnement (visibilité, église, place du village...)

- L'école maternelle sera séparée de l'accueil de loisirs, c'est une obligation, et probablement construite à proximité de la mairie actuelle, sur l'emplacement des préfabriqués maintenant presque inutilisés depuis le départ de la bibliothèque et de l'école de musique à La Tuilerie.
- La circulation autour du centre commercial et sur les parkings sera revue.
- Au sud de la zone de la pépinière ②, un terrain de 23 ha sera aménagé avec des entrepôts, des bureaux et des petites activités artisanales. L'étude est réalisée par la Communauté d'agglomération qui a compétence pour toute zone d'activité supérieure à 5 ha. Rappel, ce terrain *n'a pas, ni n'a jamais eu*, la possibilité d'accueillir des habitations.



- Suite à la fermeture programmée du club de tir de Roissy en France compte tenu de la création d'un golf, un projet est en cours d'étude au Comité Olympique pour la réalisation sur la Commune d'un stand de tir qui servirait de lieu d'entraînement pour les jeux olympiques de 2024. Ce stand situé entre les entrepôts Segro et la carrière de Guepelle serait ensuite utilisé, comme l'est actuellement celui de Roissy, tant par des amateurs que par la gendarmerie, la police de l'air et des frontières, ...
- Dans le cadre du PLU et spécifiquement de l'OAP Uab4 (terrain privé de l'avenue des joncs ①), des promoteurs ont fait des propositions de construction d'une résidence seniors et intergénérationnelle. La mairie aura à étudier et approuver les projets proposés.
- L'entreprise CARECO s'est installée coté Ouest de la sortie d'autoroute ③. Il s'agit de récupération, recyclage de pièces automobiles. Un recours auprès du procureur de la République a été déposé par la mairie pour s'opposer au projet de cette société d'occuper le terrain mitoyen, qu'elle a acheté, mais qui a le statut de terre agricole interdisant le stockage de véhicules.

Le Maire
Germain Buchet



A FAIRE AVANT DE PARTIR EN VACANCES MA DEMANDE DE TITRE SCOLAIRE !

Pour voyager en règle à la rentrée, une date clé : n'oubliez pas de faire votre demande de titre scolaire **avant le 15 juillet**. Sans titre de transport à la rentrée, les collégiens risquent d'être verbalisés à partir du mois d'octobre. Pour les retardataires, possibilité de rattrapage, mais pas avant septembre...

Plus d'infos sur saint-witz.fr



DATES A RETENIR

à La Tuilerie (renseignements 01 30 29 14 62) :

Vendredi 21 juin (fin d'après-midi et soirée) : **Fête de la musique**

Du vendredi 21 au dimanche 23 juin : **Exposition du groupe « Peindre à Saint-Witz »**

Samedi 22 juin à 11h : **l'heure du conte « HOLYDAYS » - Tout public - durée 20 minutes**